

<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</p> <p>DCM20240611-25</p>	<p>Séance du 11 juin 2024 à 18h30</p> <p>L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024</p> <p>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune :</p>	
<p><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p>	
<p><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<p>Nbre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote : 	<p>Résultat du vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX ET D'UNE PARCELLE BOISEE A M. MAEL VERNEREY - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20220607-18 EN DATE DU 7 JUIN 2022 ET LA DELIBERATION DCM20221216-10 EN DATE DU 16 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Maël VERNEREY, domicilié Ferme des Minimes à Seloncourt et propriétaire du centre équestre, souhaite acquérir deux parcelles de terrain agricole, pour faire paître ses chevaux et une parcelle boisée afin d'agrandir l'espace de promenade.

Les parcelles concernées par la vente sont les suivantes :

N° de parcelles	Lieux-dits	Surfaces
Parcelle B 10	Es Madrey	796 m ²
Parcelle AH 206	Bas de Charmois	7564 m ²
Parcelles AK 91	Rond des Billods	1603 m ²
Surface totale		9963 m²

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de :

- Parcelle B 10 : 160 €
- Parcelle AH 206 : 2 193 €
- Parcelle AK 91 : 600 €

Soit un montant total de : **2 953 €.**

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces parcelles.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 mai 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la vente de trois parcelles d'une surface totale de 9 963 m², au prix de 2 953 €,
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER